



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI  
D'UNE DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE**

(En cas de perte ou de vol du titre)

- la **demande de réédition de permis de conduire (cerfa n° 14882\*01)** complétée et signée
- la **demande de permis de conduire au format de l'Union européenne (cerfa N°14948\*01 Réf 06)** en couleur, complétée et signée
- **2 photos d'identité** récentes et identiques, sur fond clair et uni, tête nue, de face (format 35x45 mm, ni scannées ni numérisées). La hauteur du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm. **Vos nom et prénom doivent être notés au dos des photos qui ne seront ni collées, ni agrafées, ni attachées avec un trombone sur les imprimés**
- **1 justificatif d'identité (photocopie)** : carte nationale d'identité ou passeport français, carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte nationale d'identité ou passeport suisse. Ces documents doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de deux ans
- **1 justificatif de domicile (photocopie)** : facture datant de moins de trois mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), titre de propriété ou quittance de loyer)

**Si le demandeur habite chez un particulier (parent, ami.....)**

- la photocopie de la pièce d'identité de la personne qui l'héberge,
  - une lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois,
  - un justificatif de domicile au nom de la personne hébergeant.
- la **photocopie de la déclaration de perte** visée par la préfecture **ou** la photocopie de la déclaration **de vol** visée par les services de police ou de gendarmerie
  - un **timbre fiscal de 25 €** collé sur la demande de réédition de permis de conduire **en cas de non présentation de l'ancien titre à renouveler**

**Le dossier de demande doit être adressé à**  
PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES  
Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Service des permis de conduire  
B.P. 70000  
79099 NIORT cedex 9

Préfecture des Deux-Sèvres 4, rue Du Guesclin à NIORT  
Adresse postale : préfecture des Deux-Sèvres B.P. 70000 79099 NIORT CEDEX 9  
Tél. 05 49 08 68 68  
Ouverture des services au public les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 45

Mis à jour le 01/07/2016